



Les candidats doivent remplir cette page puis remettre cette chemise accompagnée de la version finale de leur mémoire à leur superviseur.

Numéro de session du candidat			
Nom du candidat			
Code de l'établissement			
Nom de l'établissement			
Sessions d'examens (mai ou novembre)	MAI	Année	2013

Matière du Programme du diplôme dans laquelle ce mémoire est inscrit : GÉOGRAPHIE  
(Dans le cas d'un mémoire de langue, précisez la langue et s'il s'agit du groupe 1 ou 2.)

Titre du mémoire : LA SITUATION ACTUELLE DES PERSONNES  
INVAIDES EN FRANCE.

### Déclaration du candidat

*Cette déclaration doit être signée par le candidat, sans quoi aucune note finale ne pourra être attribuée.*

Le mémoire ci-joint est le fruit de mon travail personnel (mis à part les conseils permis par le Baccalauréat International que j'ai pu recevoir).

J'ai signalé tous les emprunts d'idées, d'éléments graphiques ou de paroles, qu'ils aient été communiqués originellement par écrit, visuellement ou oralement.

Je suis conscient que la longueur maximale fixée pour les mémoires est de 4 000 mots et que les examinateurs ne sont pas tenus de lire au-delà de cette limite.

Ceci est la version finale de mon mémoire.

Signature du candidat :

Date :

## **Rapport et déclaration du superviseur.**

*Le superviseur doit remplir ce rapport, signer la déclaration et remettre au coordonnateur du Programme du diplôme la version définitive du mémoire dans la présente chemise.*

Nom du superviseur [en CAPITALES] \_

*Le cas échéant, veuillez décrire le travail du candidat, le contexte dans lequel il a entrepris sa recherche, les difficultés rencontrées et sa façon de les surmonter (voir les pages 13 et 14 du guide Le mémoire). L'entretien de conclusion (ou soutenance) pourra s'avérer utile pour cette tâche. Les remarques du superviseur peuvent aider l'examineur à attribuer un niveau pour le critère K (évaluation globale). Ne faites aucun commentaire sur les circonstances personnelles défavorables qui auraient pu affecter le candidat. Si le temps passé avec le candidat est égal à zéro, vous devrez l'expliquer et indiquer comment il vous a été possible de vérifier que le mémoire était bien le fruit du travail du candidat en question. Vous pouvez joindre une feuille supplémentaire si l'espace fourni ci-après est insuffisant.*

*Cette déclaration doit être signée par le superviseur, sans quoi aucune note finale ne pourra être attribuée.*

J'ai lu la version finale du mémoire qui sera envoyée à l'examineur.

À ma connaissance, le mémoire constitue le travail authentique du candidat.

J'ai consacré  heures d'encadrement au candidat pour ce mémoire.

Signature du superviseur :

Date :

## Formulaire d'évaluation (réservé à l'examinateur)

### Niveau

Critères d'évaluation	L'examinateur 1		L'examinateur 2		L'examinateur 3	
	Score	Max.	Score	Max.	Score	Max.
A Question de recherche	0	2		2		
B Introduction	0	2		2		
C Recherche	0	4		4		
D Connaissance et compréhension du sujet étudié	0	4		4		
E Raisonnement	0	4		4		
F Utilisation des compétences d'analyse et d'évaluation adaptées à la matière	1	4		4		
G Utilisation d'un langage adapté à la matière	2	4		4		
H Conclusion	0	2		2		
I Présentation formelle	2	4		4		
J Résumé	0	2		2		
K Évaluation globale	0	4		4		
Total sur 36		5				

Mémoire de géographie

**La situation actuelle des personnes  
invalides en France**

Sous la supervision de :

Session mai 2013

Nombre de mots : 3821

## La table des matières

Précis.....	p.3
Introduction.....	p.4
La définition d'invalidité d'après l'Etat Français.....	p.5-6
Les types de handicap.....	p.7-11
L'aide de l'Etat.....	p.12-18
Conclusion.....	p.19
Bibliographie.....	p.20-22

## Précis

Je me suis intéressée à ce sujet lors d'une conversation avec mes grands-parents. Ils m'ont ouvert les yeux sur le fait que les personnes invalides vivent à présent de manière plus confortable qu'autre fois. C'est pourquoi j'ai décidé d'en faire mon sujet de recherche, dans lequel je me suis interrogée sur la place des personnes invalides en France. J'ai cherché à comprendre si, de nos jours, les personnes handicapées pouvaient vivre plus confortablement et plus semblablement aux personnes valides malgré le handicap. Je me suis premièrement renseigné sur les lois qui permettait de différencier une personne souffrant d'un handicap d'une personne valide. Puis, j'ai recherché les différents types de handicap afin de mieux comprendre la maladie et les difficultés rencontrées au quotidien. Par ailleurs, je me suis intéressée aux sentiments des personnes invalides. C'est à travers des blogs internet que j'ai tenté de voir d'un point de vue interne leurs souffrances. Puis, en voyant que le malaise d'une personne invalide pouvait venir du regard de la société, je me suis demandée jusqu'à quel point la société intégrait les personnes handicapées. Bien que le handicap affecte grandement la vie quotidienne, la situation des handicapées en France s'améliore grâce à la science et à l'Etat français. Ainsi, la société intègre de mieux en mieux les personnes handicapées. A mon avis, c'est en informant la société qu'on peut permettre aux personnes invalides de vivre plus semblablement aux valides. En comprenant la situation dans laquelle se trouve une personne handicapée, on peut par la suite lui venir en aide.

Nombre de mots : 255

Aujourd'hui en France, environ 800'000 foyers sont concernés par l'invalidité<sup>1</sup>. Celle-ci affectant leurs vies au quotidien, dans le domaine du travail et dans leur intégration dans la société. Bien que de plus en plus de personnes handicapées soient capables de garder leurs emplois grâce à l'évolution de la science, leurs maladies ont tout de même des effets sur leurs vies quotidiennes et sur leurs capacités à exercer une profession. L'état Français est donc dans l'obligation de leur venir en aide afin de leur assurer, ou au moins tenter de leur assurer, une qualité de vie relativement agréable. Cependant jusqu'à quel point sont-ils défavorisés ? Et encore jusqu'où l'Etat leur vient-il en aide ? Nous allons donc, dans cette étude, nous demander quelle est la situation des personnes invalides aujourd'hui en France. Afin de répondre à cette question nous irons dans un premier temps voir dans quelle mesure une personne est considérée comme invalide. Puis dans un deuxième temps, nous nous pencherons sur les causes principales d'invalidité en France. Dans une troisième partie, nous étudierons les aides proposées par l'état. Enfin, dans une quatrième et dernière partie, nous verrons comment le regard sur les personnes vivant avec un handicap a évolué.

---

<sup>1</sup> LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE. *Programme de qualité et d'efficience « invalidité et dispositifs gérés par la CNSA »* [en ligne]. [http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/2009\\_plfss\\_pqe\\_cnsa.pdf](http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/2009_plfss_pqe_cnsa.pdf) (page consultée le 05 août 2012).

Afin de réduire autant que possible la différence entre la qualité de vie d'une personne valide et celle d'une personne vivant avec un handicap, il est, dans un premier temps, important de déterminer des critères permettant de constater que la personne peut être considérée comme invalide. L'Etat pourra ainsi, par la suite venir apporter son aide.

D'après l'Etat français, l'invalidité se définit par une « capacité de travail réduite d'au moins deux tiers à la suite d'un accident non professionnel ou d'une maladie d'origine non professionnelle »<sup>2</sup>. Les causes entraînant l'invalidité sont nombreuses. On pourra ainsi citer comme exemple le cancer, la dépression, l'insuffisance rénale, la sclérose en plaque ou encore les troubles musculo-squelettiques<sup>3</sup>. Il faut distinguer les différents cas d'invalidités afin de répondre au mieux aux besoins de chaque individu. Pour ce faire, il existe trois différentes catégories d'invalidités. Tout d'abord, la première catégorie encadre les personnes dont la capacité à travailler a été réduite suite à un accident non lié au travail, une maladie ou encore la dégradation avancée de l'organisme. La seconde catégorie se réfère aux personnes dans l'incapacité d'exercer une quelconque profession. Enfin, la troisième catégorie s'adresse aux personnes incapables de pratiquer une activité rémunérée et qui sont de plus inaptes à accomplir seul les gestes de la vie quotidienne.

Par ailleurs, il faut différencier la notion d'invalidité de celle d'incapacité et d'inaptitude. Si les deux notions : « incapacité et inaptitude » ont la même signification, il en est autrement de la notion « d'invalidité » qui a une signification particulière en France. C'est la sécurité sociale qui va classer une personne en tant qu'invalide. Bien que cette personne soit potentiellement inapte à exercer son poste, son contrat de travail ne sera pas affecté étant donné que ces capacités à travailler se sont détériorées bien malgré elle. Au contraire de l'invalidité, c'est le médecin du travail qui décide de l'inaptitude à travailler d'un individu lors de la surveillance médicale du salarié ou lors d'une visite suite à un « arrêt maladie »<sup>4</sup>.

---

<sup>2</sup> ADMINISTRATION FRANCAISE. *Pension d'invalidité : définition et conditions d'attribution* [en ligne]. <http://vosdroits.service-public.fr/F672.xhtml> (page consultée le 05 août 2012).

<sup>3</sup> MAGISTRINI, Benoît. *Six fois plus de maladies professionnelles en dix ans* [en ligne]. [http://www.lexpress.fr/emploi-carriere/emploi/six-fois-plus-de-maladies-professionnelles-en-dix-ans\\_1040096.html](http://www.lexpress.fr/emploi-carriere/emploi/six-fois-plus-de-maladies-professionnelles-en-dix-ans_1040096.html) (page consultée le 5 août 2012).

<sup>4</sup> MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL. *Les conséquences de l'inaptitude du salarié* [en ligne]. <http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/sante-conditions-de-travail,115/les-consequences-de-l-inaptitude,1060.html> (page consultée le 06 août 2012).



C'est donc en définissant avec le plus de précision possible la notion d'invalidité que l'Etat français peut cibler une aide aux personnes invalides. De plus, l'Etat peut ainsi essayer d'éviter que certaines personnes mal intentionnées se fassent passer pour invalides, pour profiter des services mis en œuvre pour les personnes dans le besoin.

Il existe plusieurs causes de handicap. Cela dit, pour qu'une personne handicapée soit considérée comme invalide, il faut tout d'abord qu'elle cherche à travailler et que ses capacités à travailler soient réduites d'au moins deux tiers. Ainsi, une personne handicapée n'est pas forcément invalide. Cependant, il est rare qu'une personne ne veuille pas à travailler. Les causes d'invalidité sont donc les mêmes que celle du handicap mais avec à la fois l'envie et l'incapacité de travailler. Quatre types de handicap sont majoritairement distingués : les handicaps moteurs, les handicaps mentaux, les handicaps psychiques et finalement les handicaps sensoriels. Il est notamment fréquent qu'un individu souffre de deux ou plusieurs handicaps à la fois, on parle alors de multi-handicaps.

Tout d'abord le handicap moteur se qualifie comme étant « une déficience allant de l'anomalie génétique aux conséquences d'une maladie ou d'un traumatisme »<sup>5</sup>. Il peut provenir soit d'une détérioration des muscles, d'un dommage du système nerveux ou encore d'une lésion du squelette. Un des différents handicaps moteurs les plus connus est la paralysie : tel que l'hémiplégie, la paraplégie ou encore la tétraplégie si l'on ajoute la sclérose en plaques ou encore l'épilepsie, nombreuses sont les maladies faisant partie des handicaps moteurs. Elles concernent environ un million et demi des personnes handicapées<sup>6</sup> : 30% des handicapés sont donc des handicapés moteurs. Les personnes souffrant d'un tel handicap rencontrent des difficultés dans la vie de tous les jours : en commençant par les enfants, dont la scolarisation n'est pas toujours évidente. Il est important de comprendre que la difficulté n'est pas intellectuelle mais plutôt dans leurs gestes pour écrire et même pour lire. Certains de leurs automatismes ne sont pas développés comme ceux d'un enfant dans la norme. Par exemple : leurs yeux ou leur main ne vont pas directement revenir sur la ligne suivante pour continuer de lire ou écrire, ils doivent penser à le faire consciemment.<sup>7</sup> De plus, ils rencontrent en général davantage de difficultés dans la maîtrise de la langue à l'écrit tout comme à l'oral.<sup>8</sup> Des symptômes communs sont apparents pour la plupart des personnes vivant avec un handicap moteur, ceux-ci sont la difficulté de communication avec autrui, la différence de rapidité dans une quelconque activité, la difficulté à se déplacer et la fatigue.

---

<sup>5</sup> GHIZZONI, Nathalia, et al. *Les droits des personnes handicapées*. Issy-les-Moulineaux : ESF, 2006. P.14

<sup>6</sup> ANECAH. *Association Nationale pour l'Education de Chiens d'Assistance pour Handicapés* [en ligne]. <http://anecah.free.fr/> (page consultée le 06 août 2012).

<sup>7</sup> MAZARGUIL, Isabelle. *La dyspraxie visuo-spatiale, un trouble de l'apprentissage méconnu* [en ligne]. <http://www.nosjuniors.com/sante-bien-etre/la-dyspraxie-visuo-spatiale-un-trouble-de-lapprentissage-meconnu/> (page consultée le 07 août 2012).

<sup>8</sup> ONISEP. *Définition du handicap moteur* [en ligne]. <http://www.onisep.fr/Scolarite-et-handicap/Les-handicaps/Le-handicap-moteur/Definition-du-handicap-moteur> (page consultée le 07 août 2012).

Puis, dans la vie de tous les jours, aller aux toilettes, se doucher, se laver les mains.<sup>9</sup> Bien que ces difficultés soient évidentes on n'y pense pas au quotidien, et pourtant une personne en situation de handicap moteur y fait face chaque jour. Pour beaucoup d'entre eux, le regard des autres est le poids le plus lourd à porter comme témoigne Elisa, dont le conjoint vit avec un handicap moteur depuis sa naissance.<sup>10</sup>

Le handicap mental touche 20% des handicapés, soit 700'000 personnes en France.<sup>11</sup> Il affecte une personne à la fois dans ses capacités intellectuelles et dans ses aptitudes à s'intégrer dans la société. Le handicap mental est une perturbation de l'intelligence d'un enfant d'origine génétique ou biologique. Il peut être causé par une mutation des gènes, une erreur des chromosomes, ou encore un virus, un parasite ou un toxique lors de la grossesse.<sup>12</sup> Le handicap mental se manifeste par des difficultés de communication, réflexion, conceptualisation, décision, etc.<sup>13</sup> L'Organisation mondiale de la santé classe les déficiences mentales de la manière suivante : déficience mentale limite (QI inférieur à 85), déficience mentale légère (QI inférieur à 70), déficience mentale modérée (QI inférieur à 55), déficience mentale sévère (QI inférieur à 40) et dernièrement déficience mentale profonde (QI inférieur à 25).<sup>14</sup> Notons que le QI moyen en France est d'environ 98, ce qui classe la France 21<sup>ème</sup> sur 45 mondialement.<sup>15</sup> Les handicaps mentaux les plus courants sont le syndrome de l'X fragile, l'autisme et la trisomie 21. Le syndrome de l'X fragile se distingue comme étant la première cause de retard mental héréditaire. Les symptômes qui y sont liés sont en général la difficulté de communication, l'hyperactivité, le retard intellectuel, la difficulté à socialiser et parfois un comportement autistique.<sup>16</sup>

Le handicap psychique touche environ 350 000 personnes en France, en particulier les

---

<sup>9</sup> BOUTRUCHE, Chantal. *Approche des Handicaps moteurs et leurs répercussions dans la vie* [en ligne]. [http://www.ac-grenoble.fr/ia73/ia73v2/IMG/Approche\\_des\\_Handicaps\\_moteurs.pdf](http://www.ac-grenoble.fr/ia73/ia73v2/IMG/Approche_des_Handicaps_moteurs.pdf) (page consultée le 09 août 2012).

<sup>10</sup> HANDI PARTAGE. *Expérience* [en ligne]. <http://www.handi-partage.fr/experience/physique/conjoint-a-handicap-moteur-naissance-aneccdots-reactions-valides-positives-666> (page consultée le 07 août 2012).

<sup>11</sup> IPSOS. *La perception du handicap mental en France* [en ligne]. <http://www.ipsos.fr/ipsos-public-affairs/actualites/perception-handicap-mental-en-france> (page consultée le 09 août 2012).

<sup>12</sup> GHIZZONI, Nathalia, et al. *Les droits des personnes handicapées*. Issy-les-Moulineaux : ESF, 2006. P.16-17.

<sup>13</sup> UNAPEI. *Le handicap mental: sa définition* [en ligne]. <http://www.unapei.org/Le-handicap-mental-sa-definition.html> (page consultée le 13 août 2012).

<sup>14</sup> FACULTE DE MEDECINE. *Chapitre 3 : la déficience mentale* [en ligne].

<http://www.chups.jussieu.fr/polysPSM/psychomot/semioRENAULT/POLY.Chp.3.html> (page consultée le 13 août 2012).

<sup>15</sup> TESTS DE QI. *Statistiques des pays* [en ligne]. <http://testsdeqi.fr/Test.du.QI.verifies.ton.intelligence-statistics.htm> (page consultée le 13 août 2012).

<sup>16</sup> WIKIPEDIA. *Syndrome de l'X fragile* [en ligne]. [http://fr.wikipedia.org/wiki/Syndrome\\_de\\_l'X\\_fragile](http://fr.wikipedia.org/wiki/Syndrome_de_l'X_fragile) (page consultée le 14 août 2012).

jeunes adultes. Ce handicap est généralement lié aux maladies de types maniaco-dépressives ou encore de types schizophréniques. Contrairement au handicap mental, il n'affecte pas directement une personne intellectuellement, mais il affecte la mise en œuvre de ses capacités intellectuelles. Bien que ce type de handicapé soit très instable, il peut fréquemment être soigné par la prise de médicaments. Le suivi d'une personne souffrant de ce handicap est ordinairement indispensable à son bien-être.<sup>17</sup>

Ensuite viennent les handicaps sensoriels : soit la dégradation de deux des cinq sens : l'ouïe et la vue. Ce type de handicap se divise donc en deux catégories : la déficience auditive et la déficience visuelle.

La déficience auditive dépend de différents facteurs : l'âge à laquelle la perte auditive est apparue, le type de surdité, la présence de « multi-handicaps » (autres que la surdité), et encore le caractère unilatéral ou bilatéral. La déficience auditive peut être « intégrale » : la surdité, ou « partielle » : on parle alors de perte auditive.

La perte auditive désigne « la perte complète ou partielle de la capacité à entendre »<sup>18</sup>. La surdité est une « perte complète de la capacité auditive d'une ou des deux oreilles »<sup>19</sup>. Il existe deux types de surdités majeurs : surdités de transmission et surdités de perception. Les surdités de transmission sont généralement d'importance légère à moyenne, et sont liés à un dommage de l'oreille moyenne : le tympan et les osselets, ou l'oreille externe : le conduit auditif et le pavillon. Les lésions de l'oreille interne ou du nerf auditif concernent les surdités de perception.<sup>20</sup>

Il existe une échelle de malentendance qui classe les différentes pertes auditives en décibel. Tout d'abord, une perte de 20 à 40 décibels est une déficience légère, une perte entre 40 et 70 décibels est considérée comme moyenne, entre 70 et 90 décibels de perte, la déficience auditive est sévère, et enfin, la déficience auditive profonde est une perte de plus de 90 décibels. Il est clair qu'un handicap tel que la déficience auditive et surtout la surdité, entraîne des difficultés dans la vie quotidienne. La surdité peut être apparente à la naissance,

---

<sup>17</sup> WIKIPEDIA. *Handicap psychique* [en ligne]. [http://fr.wikipedia.org/wiki/Handicap\\_psychique](http://fr.wikipedia.org/wiki/Handicap_psychique) (page consultée le 13 août 2012).

<sup>18</sup> ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE. *Surdité* [en ligne]. <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs300/fr/index.html> (page consultée le 13 août 2012).

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> GHIZZONI, Nathalia, et al. *Les droits des personnes handicapées*. Issy-les-Moulineaux : ESF, 2006. P.16.

ce qui aura de grandes conséquences pour la vie future de l'enfant, comme des difficultés à communiquer, des problèmes d'autonomie, des problèmes à trouver du travail ou à accéder à un grand nombre d'informations. Pour une personne âgée, un problème supplémentaire peut également surgir lorsque les gestes deviennent difficiles à cause de la perte de souplesse dans les doigts ; cela réduit encore les moyens de s'exprimer.<sup>21</sup> Afin, de faciliter au maximum la vie quotidienne d'une personne souffrant d'une déficience auditive, il est possible de lui faire suivre une rééducation orthophonique, d'utiliser des appareillages et encore de lui apprendre les langages « gestuel » et « oral ». <sup>22</sup> Notons que les déficiences auditives peuvent apparaître à n'importe quel âge. Une exposition à des sons de 80 décibels ou plus met l'oreille en danger, soit provisoirement ou définitivement.<sup>23</sup>

Tumeur du nerf optique, cancers, diabète sévère, accident...<sup>24</sup> nombreuses sont les causes de déficiences visuelles. De plus, contrairement à ce qu'on pourrait penser, la déficience visuelle ne concerne pas uniquement la cécité, mais aussi les personnes amblyopes. Elle touche 1,7 millions de personnes en France dont 207'000 sont malvoyants profonds ou encore atteint de cécité.<sup>25</sup> Pour déterminer la sévérité de la déficience visuelle, on se base sur l'acuité visuelle du meilleur œil. La cécité dite « légale » correspond à une acuité visuelle inférieure à 1/20<sup>ème</sup> du meilleur œil.<sup>26</sup> Une personne avec une acuité visuelle comprise entre 3/10<sup>ème</sup> et 1/20<sup>ème</sup> est amblyope, plus communément appelé une personne malvoyante.<sup>27</sup> Une déficience visuelle entraîne une difficulté à s'orienter, restriction des métiers à exercer et encore à effectuer des tâches ménagères de la vie de tous les jours.<sup>28</sup>

Le tableau qui suit nous permet d'avoir un aperçu chiffré des différents handicaps dans une

---

<sup>21</sup> RENDARD, Marc. *Mieux s'entendre avec les personnes âgées sourdes ou malentendantes* [en ligne]. <http://www.2-as.org/site/pdf/Mieux-s-entendre.pdf> (page consultée le 13 août 2012).

<sup>22</sup> Les droits des personnes handicapées.

<sup>23</sup> SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL. *Surdités* [en ligne]. <http://www.inrs.fr/accueil/accidents-maladies/maladie-professionnelle/surdite.html> (page consultée le 15 août 2012).

<sup>24</sup> GHIZZONI, Nathalia, et al. *Les droits des personnes handicapées*. Issy-les-Moulineaux : ESF, 2006.

<sup>25</sup> MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE. *Premier bilan du plan handicap visuel 2008-2011* [en ligne]. <http://www.social-sante.gouv.fr/documentation-publications,49/rapports,1975/handicap,2019/premier-bilan-du-plan-handicap,13361.html> (page consultée le 16 août 2012).

<sup>26</sup> ORGANISATION POUR LA PREVENTION DE LA CECITE. *La déficience visuelle* [en ligne]. <http://www.opc.asso.fr/?La-deficience-visuelle&lang=fr> (page consultée le 16 août 2012).

<sup>27</sup> Les droits des handicapés.

<sup>28</sup> CENTRE VUE. *Baisse de l'acuité visuelle* [en ligne]. <http://www.centrevue.ch/consequences-handicap-visuel-baisse-acuite-visuelle> (page consultée le 16 août 2012).

région de chaque point cardinal en France<sup>29</sup>.

	Nord		Est		Sud		Ouest	
Région	Nord Pas de Calais		Rhône-Alpes		Languedoc-Roussillon		Pays de la Loire	
Population	4 025 344		6 165 126		62 473 876		3 538 033	
	nombres	Pour mille de la population	nombres	Pour mille de la population	nombres	Pour mille de la population	nombres	Pour mille de la population
Déficience mentale	5616	1.3952	5262	0.8535	1853	0.0297	3082	0.8711
Déficience psychique	420	0.1043	2302	0.3734	861	0.0138	868	0.2453
Déficience moteur	1299	0.3227	701	0.1137	264	0.0042	355	0.1003
Déficience sensorielle	986	0.2450	594	0.0963	132	0.0021	387	0.1094

Figure 1 : les différents handicaps dans une région de chaque point cardinal en France<sup>30</sup>.

Même si les personnes handicapées ne représentent qu'une minorité de la population (voir figure 1), il est important que le gouvernement subvienne à leurs besoins. On a pu remarquer qu'elles étaient défavorisées comparées au reste de la société, il est donc nécessaire que la société leur vienne en aide pour compenser leur fragilité.

Ainsi, comme nous l'avons exposé, les handicaps sont multiples et variés. C'est en les différenciant qu'on prend conscience qu'ils ne nécessitent pas la même assistance. Si l'Etat vient en aide aux handicapées, vient-il en aide à tous les types de handicaps ? Et de quelle manière ?

<sup>29</sup> Schéma inspire du site : LE SITE SANTE DU MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE. <http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/apps/statiss/default.html> (page consultée le 18 août 2012).

<sup>30</sup> Schéma inspire du site : LE SITE SANTE DU MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE. <http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/apps/statiss/default.html> (page consultée le 18 août 2012).

L'invalidité est une grave contrainte dans la vie de tous les jours. C'est en procurant un maximum de soutien aux invalides que l'Etat leur permet de mener une vie comparable aux personnes valides, avec le moins de désavantages possibles. C'est pourquoi l'Etat français met à leur disposition des aides pour améliorer les inconvénients physiques entraînés par le handicap et compenser chaque cas particulier. D'une part des mesures dites « publiques », qui ne ciblent pas particulièrement la personne invalide, étant donné que, tout citoyen, valide ou non, peut s'en servir en cas de besoin. D'autre part, l'indispensable aide financière, où il est en général nécessaire de considérer chaque cas particulier pour subvenir correctement à ses besoins.

Du fait que l'invalidité affecte la capacité à travailler et exige des soins particuliers relativement coûteux, l'aide financière joue un rôle majeur dans la vie d'une personne invalide. Afin que les aides soient équitables pour chacun, il existe différentes catégories d'invalidité. Tout d'abord la première catégorie qui est capable de pratiquer un travail rémunéré mais avec une diminution des capacités de travail ; le montant de la pension sera donc de 30% du salaire annuel moyen des dix meilleures années du salarié en question. La deuxième catégorie est dans l'incapacité complète d'exercer n'importe quelle activité payée, le montant de la pension s'élève alors à 50% du salaire annuel moyen des dix meilleures années. La troisième catégorie est à la fois incapable d'exercer une quelconque activité salariée, de plus, elle nécessite l'aide d'une tierce personne pour subvenir à ses besoins de tous les jours. Dans cette troisième catégorie, la pension sera de 50% du salaire annuel moyen des dix meilleures années, avec justement l'assistance d'une tierce personne.<sup>31</sup> Notons qu'il existe des pensions minimum et maximum du montant mensuel. Ceci peut s'illustrer de la manière suivante :

Catégorie d'invalidité	Pourcentage du salaire annuel moyen des 10 meilleures années	Montant mensuel minimum	Montant mensuel maximum
1 <sup>ère</sup> catégorie	30%	276,39 €	909,30€
2 <sup>ème</sup> catégorie	50 %	276,39 €	1'515,50€
3 <sup>ème</sup> catégorie	50% + majoration pour tierce personne	1'358,82 € (276,39 + 1'082,43)	2'597,93€ (1'515,50 + 1'082,43)

<sup>31</sup> LE SITE OFFICIEL DE L'ADMINISTRATION FRANCAISE. *Pension d'invalidité : calcul, montant et versement* [en ligne]. <http://vosdroits.service-public.fr/F14946.xhtml> (page consultée le 15 août 2012).

Figure 2: Montant minimum et maximum des pensions en fonction des catégories d'invalidité<sup>32</sup>

En 2006, la France compte 580'000 personnes bénéficiant de la pension d'invalidité.<sup>33</sup>

Par ailleurs, les personnes invalides dont l'autonomie à pied ou sans accompagnement est réduite, disposent de cartes qui facilitent leur déplacement. Tout d'abord la carte de stationnement, qui permet aux personnes handicapées de se parquer près du bâtiment auquel appartient le parking<sup>34</sup>. Ou encore la « carte invalidité », qui est attribuée aux personnes classées dans la troisième catégorie d'invalidité, qui permet de donner priorité aux personnes invalides : les places assises dans les transports public, tel que le bus et le métro, tout comme dans les salles d'attentes. Cette carte existe également en tant que carte de priorité pour les personnes dont l'incapacité est supérieure à 80% et la station debout leur est pénible ou impossible.<sup>35</sup>

En outre, l'Etat français a mis en place certaines lois aidant les personnes invalides. Tout d'abord en leur permettant un accès facilité pour se rendre sur leurs lieux de travail ainsi que chez eux. C'est d'ailleurs par le biais de cette loi, que l'Etat français a instauré les cartes destinées aux invalides mentionnés ci-dessus.

Les personnes handicapées, dont font partie les personnes invalides, sont particulièrement touchées par le chômage<sup>36</sup>. Ainsi, en 2009, l'Observatoire des Inégalités constatait que 19 % des personnes handicapées étaient au chômage, soit deux fois plus que la moyenne nationale<sup>37</sup>. Afin de tenter de contrer cet état de fait, une « obligation d'emploi » aux bénéfice des personnes handicapés a été promulgué dans l'alinéa 3 de l'article L.5212-13 du Code du travail.

---

<sup>32</sup> LE SITE OFFICIEL DE L'ADMINISTRATION FRANCAISE. *Pension d'invalidité : calcul, montant et versement* [en ligne]. <http://vosdroits.service-public.fr/F14946.xhtml> (page consultée le 15 août 2012).

<sup>33</sup> MALADIES CHRONIQUES. *Les données sur les principales causes d'invalidité en France* [en ligne]. <http://www.maladieschroniques-travail.org/wp-content/uploads/2010/01/Les-donnees-sur-les-principales-causes-d-invalidite-en-France.pdf> (page consultée le 27 août 2012).

<sup>34</sup> les droits des personnes handicapées, p.120.

<sup>35</sup> LE SITE OFFICIEL DE L'ADMINISTRATION FRANCAISE. *Carte de priorité pour personnes handicapées* [en ligne]. <http://vosdroits.service-public.fr/F15066.xhtml> (page consultée le 17 août 2012).

<sup>36</sup> BLANC, *l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés*, p.208.

<sup>37</sup> Article de l'Observatoire des inégalités du 29 septembre 2009, intitulé : « 19 % des personnes handicapées sont au chômage, deux fois plus que la moyenne de la population active ».



Cet article se voit renforcé par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées<sup>38</sup>, qui impose à tout employeur occupant au moins vingt salariés depuis plus de trois ans d'employer des travailleurs handicapés dans une proportion de 6 % de l'effectif total de l'entreprise<sup>39</sup>.

Les entreprises ne remplissant pas ou que partiellement cette obligation se voient imposer une contribution<sup>40</sup> à « l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées »<sup>41</sup>.

Cependant, malgré cette réglementation, l'on constate que les entreprises font encore peu d'efforts pour embaucher des personnes en invalidité, préférant payer une amende lorsqu'elles ne respectent pas l'obligation d'emploi qui leur est imposée<sup>42</sup>.

Les personnes en situation de handicap sont notamment prises en charge dans les hôpitaux et centre pour les handicapés en cas de besoin.

Région	Nord		Est		Sud		Ouest	
	Nord Pas de Calais		Rhône-Alpes		Languedoc-Roussillon		Pays de la Loire	
Déficience	Nombre de handicapés	Nombre de places par établissement	Nombre de handicapés	Nombre de places par établissement	Nombre de handicapés	Nombre de places par établissement	Nombre de handicapés	Nombre de places par établissement
Sensoriel	986	986	594	594	132	132	387	387
Moteurs	1299	1299	701	701	264	264	355	422
Polyhandicaps	523	62	790	456	344	364	319	276
Psychiques	420	467	2302	2189	861	817	868	715
Mentales	5616	6332	5262	6272	1853	2115	3082	3537
Total	8844	9146	9649	10212	3454	3692	5011	5337
% de places en trop	3.4		5.8		6.9		6.5	

Figure 3 : Les soins mis à disposition des invalides en France.<sup>43</sup>

<sup>38</sup> Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

<sup>39</sup> LEGIFRANCE. *Code du travail*: art. L. 323-1 de la Loi n°87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés [en ligne].

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=B3C1EFB8A5E55E909956C42382770637.tpdjo10v\\_3?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000006648641&dateTexte=20130129&categorieLien=id#LEGIARTI000006648641](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=B3C1EFB8A5E55E909956C42382770637.tpdjo10v_3?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000006648641&dateTexte=20130129&categorieLien=id#LEGIARTI000006648641) (page consultée le 28 août 2012).

<sup>40</sup> LEGIFRANCE. *Code du travail* : art. L5212-1 à L5212-16, R5212-1 à R5212-18, L5213-7 [en ligne].

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=B3C1EFB8A5E55E909956C42382770637.tpdjo10v\\_3?cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20130129](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=B3C1EFB8A5E55E909956C42382770637.tpdjo10v_3?cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20130129) (page consultée le 18 août 2012).

<sup>41</sup> L'AGEFIPH. *Ouvrir l'emploi aux personnes handicapées* [en ligne]. <http://www.agefiph.fr/L-Agefiph> (page consultée le 28 août 2012).

<sup>42</sup> Article disponible sur le site de metrofrance.com, intitulé : « *Emploi des handicapés : la France à la traîne* », du 1<sup>er</sup> juin 2009.

C'est en regardant une région dans chaque point cardinal qu'on peut avoir une idée de la situation des handicapés dans les différentes régions de France. Paris étant plus riche que les autres régions, on ne la prend pas en compte. A première vue, on remarque qu'il y a plus de places pour les handicapés que de personnes handicapées. Cela dit, les différents types de handicaps ne sont pas tous assez pris en charge. Suivant la région, certaines déficiences sont donc mises de côté alors que d'autres ont des équipements en trop. Le Nord Pas de Calais, les Rhône-Alpes et le Pays de la Loire laissent de côté des poly-handicapés. Des handicapés psychiques en sont privés en Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et au Pays de la Loire. Pour que les soins mis à leur disposition soient plus efficaces, il faudrait alors cibler les aides. C'est dire, que chaque région devrait savoir exactement le nombre de soin qu'elle doit fournir pour chaque déficience. Ou alors, communiquer entre les régions les places disponibles pour permettre à certaines personnes d'une région de se faire aider dans une autre. Cela éviterait à l'état de faire des dépenses inutiles et de mieux utiliser leur ressource naturelle tout en s'occupant mieux de la population.

---

<sup>43</sup> Schéma inspiré du site : LE SITE SANTE DU MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE. <http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/apps/statiss/default.html> (page consultée le 18 août 2012).

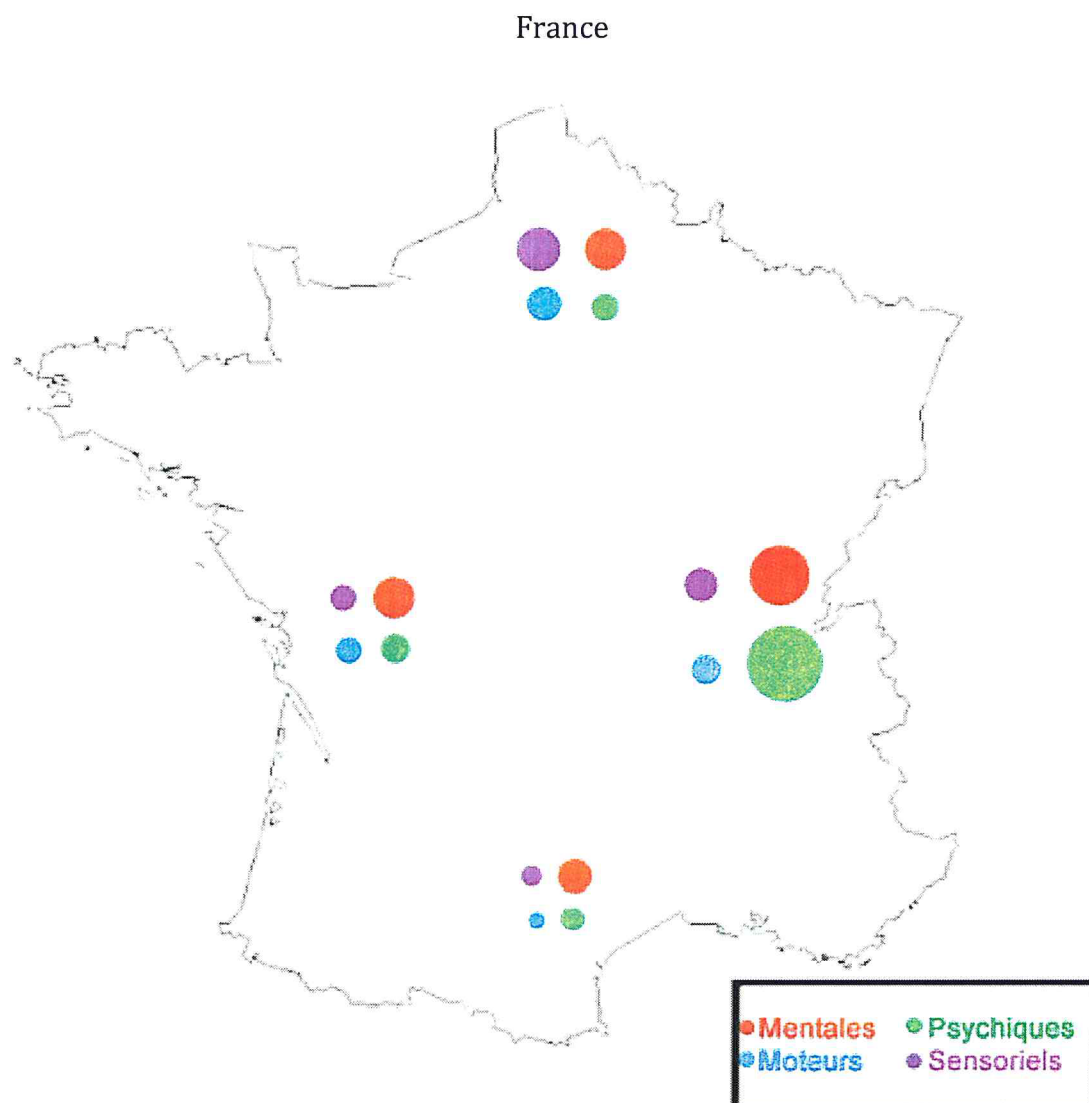


Figure 4 : carte de la France <sup>44</sup>

La carte ci-dessus nous permet de voir pour quels handicaps la région doit offrir le plus de soutien. Au nord, on considère le Nord Pas de Calais, à l'est les Rhône-Alpes, au sud le Languedoc-Roussillon et enfin à l'ouest le Pays de la Loire. La carte illustre ainsi le tableau ci-dessus.

En clair, une personne vivant avec un handicap est défavorisée au niveau des déplacements et du « plan travail ». L'Etat français semble être d'une grande efficacité à réduire au maximum les inconvénients causés par le handicap bien que les aides ne soient pas

<sup>44</sup> Schéma inspire du site : LE SITE SANTE DU MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE. <http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/apps/statiss/default.html> (page consultée le 18 août 2012).

complètement ciblées.

Il est vrai que la société joue un rôle majeur pour soulager la vie des personnes vivant avec un handicap. Cela dit, pour qu'une personne invalide se sente « normale », le regard des autres semble important. Comme nous avons pu le constater, elles aimeraient se sentir « comme tout le monde ». La différence se joue grandement sur le regard porté par la société. C'est seulement depuis peu que la société intègre les personnes invalides dans le monde du travail, d'une part par la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » dont nous avons parlé précédemment et d'autre part en les faisant participer à des événements mondiaux tel que les Jeux Olympiques. Il s'agit d'activités qui sont réservées uniquement aux personnes invalides. Cela permet de créer un nombre considérable d'emplois pour les personnes invalides et leur promet un avenir meilleur. Les personnes souffrant d'un handicap sont de plus en plus intégrées au sein de la société.

Certaines personnes invalides sont employées dans des entreprises communes, d'autres font partie d'activités moins attendues mais tout aussi importantes pour leur bien-être. Citons les Jeux Paralympiques, inventés il y a environ une cinquantaine d'années.<sup>45</sup> Cet événement est devenu le deuxième plus grand événement sportif après les Jeux Olympiques en 2004. L'événement semble prendre de plus en plus d'ampleur au fil du temps, en 2012, on compte 4200 athlètes environ, venant de 160 pays différents.<sup>46</sup> L'équipe française est constituée de 163 athlètes, parmi eux dix athlètes valides qui accompagnent les 153 sportifs handicapés.<sup>47</sup> Bien que ça ne représente qu'un nombre réduit des 5 millions de personnes vivant avec un handicap en France, cela donne tout de même de l'espoir aux invalides et force le respect. De plus, cela permet de faire avancer l'intégration des personnes vivant avec un handicap, un mouvement d'importance majeure dans le monde entier.<sup>48</sup>

---

<sup>45</sup> PROGRAMME SCOLAIRE PARALYMPIQUE. *Historique des Jeux paralympiques* [en ligne]. <http://www.paralympeceducation.ca/Content/History/11%20History%20of%20the%20Paralymphics.asp?langid=2> (page consultée le 30 août 2012).

<sup>46</sup> MELTY. *Jeux Paralympiques de Londres 2012 : La cérémonie d'ouverture demain* [en ligne]. <http://www.melty.fr/jeux-paralympiques-de-londres-2012-debut-de-la-competition-demain-a126549.html> (page consultée le 30 août 2012).

<sup>47</sup> LE TELEGRAMME. *Jeux paralympiques* [en ligne]. <http://www.letelegramme.com/sports/jeux-olympiques-2012/jeux-paralympiques-du-29-aout-au-9-septembre-a-londres-27-08-2012-1818731.php> (page consultée le 30 août 2012).

<sup>48</sup> VENDURA. *Handicap en France* [en ligne]. <http://www.vedura.fr/social/handicap> (page consultée le 30 août 2012).

Il existe également une nouvelle activité qui se répand dans le monde et notamment en France ; cette expérience consiste à dîner dans le noir total. Notons que les employés souffrent de déficience visuelle, ce qui permet de créer de nombreux emplois pour les malvoyants. Une personne dans une situation de déficience visuelle va développer plus en profondeur ses autres sens. D'ailleurs, n'importe quel sens déficient va être compensé par le développement, presque surhumain, d'un autre sens. Une personne avec une déficience visuelle va, par exemple, ressentir davantage la présence d'autres êtres humains (ou même de murs), grâce au toucher et à l'ouïe.<sup>49</sup> Bien que l'intérêt de cette expérience soit basé sur la différence entre une personne valide et une personne invalide, il montre tout de même que beaucoup d'entre nous cherchent à comprendre la sensation que peut éprouver une personne souffrant d'un handicap quelconque. Cela semblerait être un avantage pour intégrer les personnes invalides. En effet, là, le regard n'est pas négatif. Au contraire, cette expérience permet premièrement de créer des emplois peu communs, et deuxièmement ça amène les personnes valides à s'intéresser aux personnes vivant avec un handicap. Les restaurants dans le noir proposent « une expérience sensorielle qui réveille nos sens »<sup>50</sup>. En se mettant dans l'environnement et la situation d'autrui, cette activité sensibilise la société valide.

En somme, plusieurs activités et événements se mettent en place au fil des années en faveur des personnes invalides. Ça permet d'une part de créer des emplois uniques et praticables seulement par les personnes en situation d'invalidité. D'autre part, ces manifestations changent graduellement le regard porté sur les personnes invalides et valorise leur place au sein de la société.

---

<sup>49</sup> INSTITUT POUR L'INSERTION DES DEFICIENTS VISUELS EN FINISTERE. *Le développement sensorial* [en ligne]. <http://www.ipidv.org/article39.html> (page consultée le 30 août 2012).

<sup>50</sup> DANS LE NOIR. *Concept* [en ligne]. <http://london.dansle noir.com/idea.fr.html> (page consultée le 30 août 2012).

A la suite de cette étude, nous pouvons désormais répondre à la question de recherche de base: « quelle est la situation des personnes invalides aujourd'hui en France ? ». Leur situation s'améliore de jour en jour et elle évolue avec la société. Tout d'abord grâce au progrès de la science qui leur permet de vivre plus confortablement. Ensuite grâce aux aides de l'Etat français qui facilitent la vie quotidienne des personnes invalides. Finalement, de nombreux facteurs ont changé le regard que la société porte sur les personnes vivant avec un handicap ce qui améliore leur statut et leur assure une meilleure qualité de vie. Pour conclure, il faut continuer à s'informer et à informer les autres pour se battre contre les maladies invalidantes, aider les invalides et leur faciliter l'existence. Je reste optimiste en constatant que tous les efforts vont dans le bon sens.

## Bibliographie

### 1. Documents imprimés

Ouvrage collectif :

GHIZZONI, Nathalia, et al. *Les droits des personnes handicapées*. Issy-les-Moulineaux : ESF, 2006.

### 2. Documents électroniques

LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE. *Programme de qualité et d'efficience « invalidité et dispositifs gérés par la CNSA »* [en ligne]. [http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/2009\\_plfss\\_pqe\\_cnsa.pdf](http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/2009_plfss_pqe_cnsa.pdf) (page consultée le 05 août 2012).

ADMINISTRATION FRANCAISE. *Pension d'invalidité : définition et conditions d'attribution* [en ligne]. <http://vosdroits.service-public.fr/F672.xhtml> (page consultée le 05 août 2012).

MAGISTRINI, Benoît. *Six fois plus de maladies professionnelles en dix ans* [en ligne]. [http://www.lexpress.fr/emploi-carriere/emploi/six-fois-plus-de-maladies-professionnelles-en-dix-ans\\_1040096.html](http://www.lexpress.fr/emploi-carriere/emploi/six-fois-plus-de-maladies-professionnelles-en-dix-ans_1040096.html) (page consultée le 5 août 2012).

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL. *Les conséquences de l'inaptitude du salarié* [en ligne]. <http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/sante-conditions-de-travail,115/les-consequences-de-l-inaptitude,1060.html> (page consultée le 06 août 2012).

ANCAH. *Association Nationale pour l'Education de Chiens d'Assistance pour Handicapés* [en ligne]. <http://anecah.free.fr/> (page consultée le 06 août 2012).

MAZARGUIL, Isabelle. *La dyspraxie visuo-spatiale, un trouble de l'apprentissage méconnu* [en ligne]. <http://www.nosjuniors.com/sante-bien-etre/la-dyspraxie-visuo-spatiale-un-trouble-de-lapprentissage-meconnu/> (page consultée le 07 août 2012).

ONISEP. *Définition du handicap moteur* [en ligne]. <http://www.onisep.fr/Scolarite-et-handicap/Les-handicaps/Le-handicap-moteur/Definition-du-handicap-moteur> (page consultée le 07 août 2012).

BOUTRUCHE, Chantal. *Approche des Handicaps moteurs et leurs répercussions dans la vie* [en ligne]. [http://www.ac-grenoble.fr/ia73/ia73v2/IMG/Approche\\_des\\_Handicaps\\_moteurs.pdf](http://www.ac-grenoble.fr/ia73/ia73v2/IMG/Approche_des_Handicaps_moteurs.pdf) (page consultée le 09 août 2012).

HANDI PARTAGE. *Expérience* [en ligne]. <http://www.handi-partage.fr/experience/physique/conjoint-a-handicap-moteur-naissance-aneecdotes-reactions-valides-positives-666> (page consultée le 07 août 2012).

IPSOS. *La perception du handicap mental en France* [en ligne]. <http://www.ipsos.fr/ipsos-public-affairs/actualites/perception-handicap-mental-en-france> (page consultée le 09 août 2012).

UNAPEI. *Le handicap mental: sa définition* [en ligne]. <http://www.unapei.org/Le-handicap-mental-sa-definition.html> (page consultée le 13 août 2012).

FACULTE DE MEDECINE. *Chapitre 3 : la déficience mentale* [en ligne]. <http://www.chups.jussieu.fr/polypsPSM/psychomot/semioRENAULT/POLY.Chp.3.html> (page consultée le 13 août 2012).

TESTS DE QI. *Statistiques des pays* [en ligne].  
<http://testsdeqi.fr/Test.du.QI.verifies.ton.intelligence-statistics.htm> (page consultée le 13 août 2012).

WIKIPEDIA. *Syndrome de l'X fragile* [en ligne].  
[http://fr.wikipedia.org/wiki/Syndrome\\_de\\_l'X\\_fragile](http://fr.wikipedia.org/wiki/Syndrome_de_l'X_fragile) (page consultée le 14 août 2012).

WIKIPEDIA. *Handicap psychique* [en ligne]. [http://fr.wikipedia.org/wiki/Handicap\\_psychique](http://fr.wikipedia.org/wiki/Handicap_psychique) (page consultée le 13 août 2012).

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE. *Surdité* [en ligne].  
<http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs300/fr/index.html> (page consultée le 13 août 2012).

RENDARD, Marc. *Mieux s'entendre avec les personnes âgées sourdes ou malentendantes* [en ligne]. <http://www.2-as.org/site/pdf/Mieux-s-entendre.pdf> (page consultée le 13 août 2012).

SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL. *Surdités* [en ligne].  
<http://www.inrs.fr/accueil/accidents-maladies/maladie-professionnelle/surdite.html> (page consultée le 15 août 2012).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE. *Premier bilan du plan handicap visuel 2008-2011* [en ligne]. <http://www.social-sante.gouv.fr/documentation-publications,49/rapports,1975/handicap,2019/premier-bilan-du-plan-handicap,13361.html> (page consultée le 16 août 2012).

ORGANISATION POUR LA PREVENTION DE LA CECITE. *La déficience visuelle* [en ligne]. <http://www.opc.asso.fr/?La-deficience-visuelle&lang=fr> (page consultée le 16 août 2012).

CENTRE VUE. *Baisse de l'acuité visuelle* [en ligne]. <http://www.centrevue.ch/consequences-handicap-visuel-baisse-acuite-visuelle> (page consultée le 16 août 2012).

LE SITE SANTE DU MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE.  
<http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/apps/statiss/default.html> (page consultée le 18 août 2012).

PROGRAMME SCOLAIRE PARALYMPIQUE. *Historique des Jeux paralympiques* [en ligne].  
<http://www.paralympiceducation.ca/Content/History/11%20History%20of%20the%20Paralympics.asp?langid=2> (page consultée le 30 août 2012).

MELTY. *Jeux Paralympiques de Londres 2012 : La cérémonie d'ouverture demain* [en ligne].  
<http://www.melty.fr/jeux-paralympiques-de-londres-2012-debut-de-la-competition-demain-a126549.html> (page consultée le 30 août 2012).

LE TELEGRAMME. *Jeux paralympiques* [en ligne].  
<http://www.letelegramme.com/sports/jeux-olympiques-2012/jeux-paralympiques-du-29-aout-au-9-septembre-a-londres-27-08-2012-1818731.php> (page consultée le 30 août 2012).

VENDURA. *Handicap en France* [en ligne]. <http://www.vedura.fr/social/handicap> (page consultée le 30 août 2012).

INSTITUT POUR L'INSERTION DES DEFICIENTS VISUELS EN FINISTERE. *Le développement sensorial* [en ligne]. <http://www.ipidv.org/article39.html> (page consultée le 30 août 2012).

DANS LE NOIR. *Concept* [en ligne]. <http://london.danslenoir.com/idea.fr.html> (page consultée le 30 août 2012).



LEGIFRANCE. *Code du travail: art. L. 323-1 de la Loi n°87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés* [en ligne].  
[http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=B3C1EFB8A5E55E909956C42382770637.tpdjo10v\\_3?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000006648641&dateTexte=20130129&categorieLien=id#LEGIARTI000006648641](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=B3C1EFB8A5E55E909956C42382770637.tpdjo10v_3?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000006648641&dateTexte=20130129&categorieLien=id#LEGIARTI000006648641) (page consultée le 28 août 2012).

L'AGEFIPH. *Ouvrir l'emploi aux personnes handicapées* [en ligne]. <http://www.agefiph.fr/L-Agefiph> (page consultée le 28 août 2012).